

ASSISTANCE JURIDIQUE

L'ACTION / LES ENJEUX

Information et conseil sur le droit social, le droit des assurances (notamment construction), le droit des affaires, le droit fiscal, le droit des contrats et le droit des Marchés Publics.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un simple appel à la CAPEB permet d'être **mis en contact avec le service juridique**, qui vous apporte les conseils et les réponses les plus adaptés en tenant compte de l'évolution réglementaire et jurisprudentielle.

LES BÉNÉFICES DE CETTE ACTION

Les juristes mènent les démarches nécessaires pour vous aider à prendre les bonnes décisions pour faire respecter vos droits.

En adhérent à la CAPEB Isère, vous bénéficiez :

- **d'une protection juridique** auprès de CFDP (Compagnie Française de Défense et de Protection)
- à l'accès à la **permanence d'un avocat** spécialisé en droit des affaires.

QUI EST CONCERNÉ ?

Dans un environnement juridique toujours plus réglementé, les occasions de litiges se multiplient. Votre entreprise est aujourd'hui **quotidiennement confrontée à des problématiques juridiques**.

LE

L'accès au service est compris dans la cotisation annuelle de la CAPEB.

"Grâce à l'action de Claire, j'ai pu récupérer une créance impayée".

VOS RÉFÉRENTS CAPEB



Claire



Aurélie